PEUT-ON RESISTER AU PAPE?



Depuis les années 1970, de nombreux auteurs traditionalistes reconnaissent Paul VI, Jean-Paul II et maintenant Benoit XVI comme Papes mais rejettent les enseignements de Vatican II, la nouvelle « messe », leur œcuménisme, leurs hérésies et leurs réformes. Pour se justifier, ils affirment donc qu'il est permis de désobéir et de résister à un Pape? Mais qu'en dit la doctrine catholique ?

L'enseignement catholique est clair et net : chaque fois qu'un Pape est dans son domaine, l'obéissance de tous les fidèles lui est due ; cette obéissance prompte n'admet pas de contestation.

Les théologiens, les docteurs et les Papes de l'Eglise affirment que le domaine du Pape s'étend à toutes les vérités à croire et à pratiquer, à toute la liturgie et à toute la discipline ecclésiastique.

Notre Seigneur n'a-t-Il pas promis à saint Pierre et à ses successeurs que «tout ce que tu lieras sur terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux.»?

Rappelons aussi que le Pape représente Dieu sur terre. Il reçoit son pouvoir directement de Dieu. Quiconque résiste au Pape (quand celui-ci est dans son domaine) résiste au Christ dont il est le Vicaire et compromet son salut éternel. Voici quelques déclarations qui le démontrent :

• Boniface VIII : « Nous déclarons, décrétons, définissons et prononçons qu'il est <u>absolument</u> nécessaire au salut de toute créature humaine d'être soumise au Pontife romain¹.»

¹ Bulle *Unam Sanctam*



- Pie VII dit de même : « Saint Thomas enseigne que ceux-là sont appelés schismatiques, qui refusent de se soumettre au souverain Pontife, et de communiquer avec les membres de l'Eglise qui lui sont soumis².»
- Pie IX affirme que « tous ceux qui résistent obstinément aux Prélats légitimes de l'Eglise, spécialement au Souverain Pontife de tous, et refusent d'exécuter leurs ordres, ne reconnaissant pas leur dignité, ont toujours été reconnus comme schismatiques par l'Eglise catholique³. »
- « Et Nous ne pouvons passer sous silence l'**audace** de ceux qui, ne supportant pas la saine doctrine, prétendent que : « *Quant à ces jugements et à ces décrets du Siège Apostolique dont l'objet regarde manifestement le bien général de l'Église, ses droits et sa discipline, on peut, du moment qu'ils ne touchent pas aux dogmes relatifs à la foi et aux mœurs, leur refuser l'assentiment et l'obéissance, sans péché et sans cesser en rien de professer le catholicisme. » À quel point cela est contraire au dogme catholique sur le plein pouvoir, divinement conféré par le Christ Notre Seigneur lui-même au Pontife Romain, de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle⁴. »*
- « Il s'agit en effet, vénérables frères et bien-aimés fils, d'accorder ou de refuser obéissance au siège apostolique; il s'agit de reconnaître sa suprême autorité même sur vos églises, et non seulement quant à la Foi, mais encore quant à la discipline: celui qui la nie est hérétique; celui qui la reconnaît et qui refuse opiniâtrement de lui obéir est digne

² Bref du 16 septembre 1818 à Mgr Poynter

³ Encyclique Quartus supra

⁴ Encyclique Quanta Cura, 8 décembre 1864

d'anathème⁵. »

- Pie IX a condamné comme **souverainement contraire au dogme l'opinion qui prétend** «qu'on peut, sans péché et sans préjudice de la profession de foi chrétienne, refuser son assentiment et son obéissance aux jugements et aux décrets du Siège Apostolique, dont l'objet avoué ne regarde que le bien général, les droits et la discipline de l'Eglise, pourvu qu'il n'atteigne ni la foi, ni les mœurs⁶. »
- Le Concile Vatican I décrète que « le jugement du Siège apostolique, auquel aucune autorité est supérieure, ne doit être remis en question par personne, et personne n'a le droit de juger ses décisions⁷. »
- Léon XIII : « L'obéissance (au Magistère) doit être parfaite, parce qu'elle est **exigée par la** Foi elle-même, et elle a cela de commun avec la foi qu'elle ne peut pas être partielle⁸. »
- Saint Pie X : « Quand on aime le Pape, on ne discute pas au sujet des mesures ou des ordres qu'il donne ; on ne recherche par jusqu'où doit aller l'obéissance, et quelles sont les choses dans lesquelles on doit obéir⁹. »
- Pie XII : « C'est pourquoi nul ne sera sauvé si, sachant que l'Eglise a été divinement instituée par le Christ, il n'accepte pas cependant de se soumettre à l'Eglise ou **refuse** l'obéissance au Pontife romain, Vicaire du Christ sur terre¹⁰. »

Toutes ces citations démontrent qu'un catholique ne peut pas résister à un Pape, lui désobéir et refuser de se soumettre à ses ordres.

Il est évident que nous ne pouvons pas reconnaître et accepter la nouvelle « messe », les hérésies de Vatican II et celles des « papes » Paul VI, Jean-Paul II et Benoit XVI. Nous devons refuser d'obéir à leurs ordres, de suivre leur enseignement et leurs réformes opposés au magistère, pour garder la foi. Par conséquent, si la foi nous commande de résister et de désobéir à ces « papes », la foi nous assure qu'ils sont démunis de l'Autorité pontificale. Paul VI, Jean-Paul II ne pouvaient donc pas être de vrais Papes et Benoit XVI n'est pas le Vicaire du Christ. La prophétie de Notre Dame à la Salette s'accomplit : « l'Eglise sera éclipsée... Rome perdra la foi et deviendra le siège de l'antéchrist ». Celle de Léon XIII s'applique tout aussi bien à votre situation : « Là où fut institué le siège du bienheureux Pierre, et la chaire de Vérité, là (des ennemis très rusés) ils ont posé le trône de leur abomination dans l'impiété; en sorte que le Pasteur étant frappé, le troupeau puisse être dispersé. »

⁵ Encyclique Quae in patriarchatu, 1er septembre 1876

⁶ Encyclique Quanta Cura, 8 décembre 1864

⁷ Constitution dogmatique Pastor Aeternus

⁸ Encyclique Sapientiae Christiane

⁹ Discours aux prêtres de l'union apostolique, 18 nov. 1912

¹⁰ Lettre du Saint-Office à l'Evêque de Boston, DS 3867

→ Réponse à une objection

Malgré la fermeté et la clarté de ces rappels, l'esprit d'indépendance se rencontre même parmi ceux qui se veulent fidèles à la tradition. Ils ne sont pas rares, en effet, ceux qui prétendent justifier leur désobéissance au magistère en s'appuyant sur l'exemple de certains saints qui, dans le passé, auraient désobéi au Pape.

Encore que ces exemples de saints désobéissants aux Papes de leurs temps mériteraient d'être vérifiés, quand bien même ils auraient existé, cette justification n'aurait pas plus de valeur que le raisonnement de ceux qui, aujourd'hui, prétendraient pouvoir rejeter le dogme de l'Immaculée Conception sous prétexte que saint Thomas d'Aquin, le prince des théologiens, ne le croyait pas possible. Depuis saint Thomas, l'Eglise a défini clairement cette doctrine. Il n'est plus permis de discuter cette vérité. De la même manière et pour la même raison, l'Eglise ayant clairement rappelé la nécessité absolue de l'obéissance au magistère, il n'est plus permis de prétendre que l'on peut résister au Pape.

Clément LECUYER www.catholique-sedevacantiste.com

A DIFFUSER